



À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 18 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves.

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES

Poste régulier à temps plein (35 heures/semaine) pour 2016-2017

PNE 16-05-008 (E)

Entrevues : le 27 mai 2016

Nature du travail

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

Attributions caractéristiques

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité de la commission scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services.

Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail-études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

Conseillère ou conseiller pédagogique collaborateur (projet éducatif/plan de formation)

- Collaborer avec les directions d'établissement à l'élaboration du projet éducatif / plan de formation de l'école en cohérence avec le plan stratégique de la commission scolaire et l'alignement organisationnel.
- Collaborer avec les directions d'établissement à l'analyse du milieu afin de cibler les enjeux prioritaires, les orientations, les objectifs, les cibles et les attentes dans un contexte de gestion axée sur les résultats.
- Soutenir et conseiller le personnel scolaire à l'intégration des connaissances issues de la recherche dans le choix des meilleures pratiques.
- Exercer son rôle conseil au regard des projets éducatifs, des encadrements, politiques et éléments prescriptifs ainsi que pour les dossiers relevant de son mandat.
- Collaborer avec les cadres de services, les conseillers pédagogiques disciplinaires et les partenaires pour répondre aux besoins des écoles soutenues.
- Autres dossiers

Qualifications requises

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

Compétences particulières recherchées

- Grande capacité à collaborer, à conseiller et à accompagner
- Compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre d'un projet éducatif et de son plan de formation
- Connaissance de base et ouverture à utiliser les outils technologiques
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à rechercher, utiliser, communiquer et transférer les connaissances issues de la recherche
- Connaissance des modes de formation collaborative (Communauté de pratiques, co-développement, communauté d'apprentissage professionnel, etc.)
- Connaissance et compréhension des encadrements et politiques (LIP, Régime, programmes de formation, cadre d'évaluation, politique de l'adaptation scolaire, etc.)
- Ouverture à la formation continue
- Avoir suivi ou être inscrit au microprogramme en conseillances pédagogiques pourrait être considéré comme un atout.

Le service des ressources éducatives aux jeunes offre un accompagnement à l'insertion professionnelle en conseillances pédagogiques par un dispositif de formation continue et du coaching.

Traitement annuel

De 40 241 \$ (échelon 01) à 76 293 \$ (échelon 18).

N.B. : La Commission scolaire des Hautes-Rivières se réserve le droit, avant la nomination, de procéder à une vérification des antécédents judiciaires. La Commission scolaire des Hautes-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre faisant part de leur intérêt et l'expertise développée en lien avec les différents dossiers **au plus tard le lundi 16 mai 2016, à 16 h 00** par télécopieur, par courriel ou par courrier à :

Service des ressources humaines
Commission scolaire des Hautes-Rivières
210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3
cvprofessionnel@csdhr.qc.ca Télécopieur : (450) 359-1569

Fait à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, le 6 mai 2016.